

Reçu en Préfecture le : 30 décembre 2022

Publié en ligne le : 30 décembre 2022

PÔLE RESSOURCES

Direction des achats et de la logistique
Bureau gestion immobilière et assurances

Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 61 84

@ gestimmo@orne.fr

DÉCISION

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Objet : Mise à disposition de locaux au profit
de l'association APF France Handicap

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L3211-2,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection de M. Christophe de BALORRE à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021, portant délégation au Président du Conseil départemental pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la demande de l'association APF France Handicap d'un local afin d'exercer son activité, notamment la pratique de séances de rééducations,

Considérant que l'Antenne de Vimoutiers de la Délégation territoriale d'action sociale (DTAS) d'Argentan, sise 2 rue Eugène Lecoœur, dispose d'un local non utilisé qui peut être mis à disposition de l'association APF France Handicap.

DECIDE

Article 1^{er} : d'autoriser la mise à disposition, à titre précaire, d'un local situé dans le bâtiment de l'Antenne de la DTAS d'Argentan, 2 rue Eugène Lecoœur à Vimoutiers (61120), au profit de l'association APF France Handicap, pour une surface de 9 m², à compter du 1^{er} décembre 2022, pour une durée de trois années, soit jusqu'au 30 novembre 2025 et uniquement les jours ouvrés et pendant les horaires de bureau de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (les mercredis et jeudis).

Article 2 : Cette convention d'occupation à titre précaire, est consentie moyennant le versement d'une redevance de 1 € par an.

Article 3 : M. le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne.

ALENÇON, le

28 DEC 2022

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,



Christophe de BALORRE